



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉLECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE DE FARBUS (ARRONDISSEMENT D'ARRAS)

Arras, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Par arrêté du 27 novembre 2023, les électeurs de la commune de Farbus sont convoqués **le dimanche 28 janvier 2024 et en cas de second tour le dimanche 4 février 2024**, en vue de compléter le conseil municipal (3 sièges à pourvoir).

Les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais (bureau des élections et des associations) :

Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin : du jeudi 4 janvier 2024 au jeudi 11 janvier 2024 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30. Les candidats inscrits au premier tour de scrutin sont d'office inscrits au second tour de scrutin si celui-ci est nécessaire.

Pour le 2<sup>nd</sup> tour de scrutin : le dépôt des candidatures n'est ouvert que si au premier tour de scrutin le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Dans cette hypothèse, le dépôt des déclarations de candidature aura lieu du lundi 29 janvier au mardi 30 janvier 2024 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)